

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MERCREDI 20 DECEMBRE 2017

Département  
Lot et Garonne

L'an deux mille dix-sept, le vingt décembre, à dix-huit heures trente,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-François SAUVAUD, maire.

○○○○○○○○

Nombre de membres du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la réunion : 20

Étaient présents : MM. Jean-François SAUVAUD, Fabienne DE MACEDO, Sylvio GUINGAN, Brigitte LEVEUR, Michel PEDURAND, Fabienne DIOUF, Youssef SADIR, Gabriel LASSERRE, Jacqueline BEYRET TRESEGUET, Michel CADAYS, André CASTAGNOS, Christiane FAURE, Bernard COURET, Daniel GUIHARD, Cathy SAMANIEGO, Patrick LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Christian GIRARDI, Patrick PIAZZON, Nicole MOSCHION.

Étaient absents : MM. Monique SASSI, Héléne AYMARD, Pascal DESCLAUX, Marcia MACARIO DE OLIVEIRA, Habija KAZAOUI, Alain LACRAMPE MOINE, Catherine LARRIEU

Date de convocation :  
13/12/17

Pouvoirs de vote :

Mme Monique SASSI à Monsieur Bernard COURET  
M. Pascal DESCLAUX à M. Michel PEDURAND  
Mme Marcia MACARIO DE OLIVEIRA à M. Jean-François SAUVAUD  
Mme Habija KAZAOUI à Mme Brigitte LEVEUR  
M. Alain LACRAMPE MOINE à M. Christian GIRARDI  
Mme Catherine LARRIEU à Mme Vanessa CAMPOY MARTINEZ

Monsieur Daniel GUIHARD a été élu secrétaire de séance.

○○○○○○○○

Le Conseil Municipal est appelé à adopter la motion suivante, concernant l'installation des compteurs LINKY, déposée par le groupe « Front de Gauche » du Conseil Municipal :

Objet de la délibération

MOTION  
concernant l'installation des compteurs LINKY  
-  
déposée par le groupe « Front de Gauche » du Conseil Municipal

Face aux inquiétudes de nombreux administrés sur la pose des compteurs LINKY, notre principale raison de refus reste le souci de protection de la santé des habitants, à commencer par celle des enfants.

En effet, s'ils sont installés, les compteurs communicants émettront des ondes électromagnétiques qui sont présentées comme anodines, ce qui est fortement contesté par diverses associations.

Ces radiofréquences émises par le procédé CPL sont officiellement reconnues « potentiellement cancérigènes » par le Centre International de Recherche sur le cancer qui dépend de l'OMS.

D'autres risques ou inconvénients existent :

Le non respect de la vie privée et des libertés individuelles, puisque ces compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques ;

Le piratage aisé des compteurs communicants même si les installateurs assurent que tout est parfaitement sécurisé ;

Le surcoût pour l'utilisateur puisque d'une façon ou d'une autre il faudra payer ces compteurs au fabricant et la destruction d'emploi par suppression des missions de relevé.

Nous demandons, dans le respect du principe de précaution, un moratoire pour différer l'installation de ces compteurs sur la commune d'Aiguillon dans l'attente de résultats plus complets sur des contraintes, dangers et risques liés à l'installation des compteurs LINKY, qui auront été évalués par des organismes indépendants en particulier sur les risques liés à la santé, les risques d'atteintes aux biens et aux personnes résultant de dysfonctionnement de ces compteurs, sur l'intérêt économique pour les administrés d'une telle opération.

Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré

11 voix pour  
2 voix contre  
13 abstentions

Publié le 22/12/17

ADOpte la motion concernant l'installation des compteurs LINKY.

Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Maire

Jean-François SAUVAUD

